



Procès Verbal Assemblée Exceptionnelle Om Yoga Vannes

Adresse : 1 Rue Marcel Geistel, 56860 Séné

Téléphone : 07.82.75.56.51

Le 08 Février 2022, à 19 h 30, les membres de l'association Om Yoga Vannes se sont réunis au centre de yoga (1 Rue Marcel Geistel – 56860 Séné) et sur Zoom, en Assemblée Générale exceptionnelle sur convocation de la présidente Françoise NICOL.

Il a été établi une feuille d'émargement ; signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Une photo des membres connectés a été prise et leur nom ajouté à la liste d'émargement. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal dans les locaux de l'association.

Il est constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque membre en entrant en séance, que 28 membres sont présents ou représentés et 25 personnes en distanciel sur zoom.

Il est à noter que 3 professeurs étaient présents.

L'Assemblée était présidée par Mme Françoise NICOL, présidente de l'association.

La présidente remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour a été annoncé par la Présidente.

1. Motif de convocation Assemblée Générale Extraordinaire
2. Focus sur la fréquentation :
3. Focus sur les finances
4. Questions diverses / débat / propositions

Motif de convocation :

Le conseil d'administration de l'association est constitué d'un bureau (4 membres) et de 3 membres.

Tous les membres du bureau ont fait part de leur intention de démissionner :

Françoise Nicol – Présidente
Maryse Michel – Trésorière
Laurence Bédard – Secrétaire
Cathy Le Dantec – Secrétaire adjointe

Par contre, les membres du conseil d'administration souhaitent continuer : Julie Gilot, Maroussia Vuillermoz et Françoise Nicol 2-dite Franny.

Point sur les difficultés que rencontre l'association.

Les membres du bureau font part de leur lassitude et leur manque d'énergie pour redresser la situation de l'association. Comme pour toute association, le temps est venu de renouveler son conseil d'administration.

D'autre part, le centre fait face à des difficultés financières, avec une perte de 1500 € en moyenne par mois depuis juillet 2021.

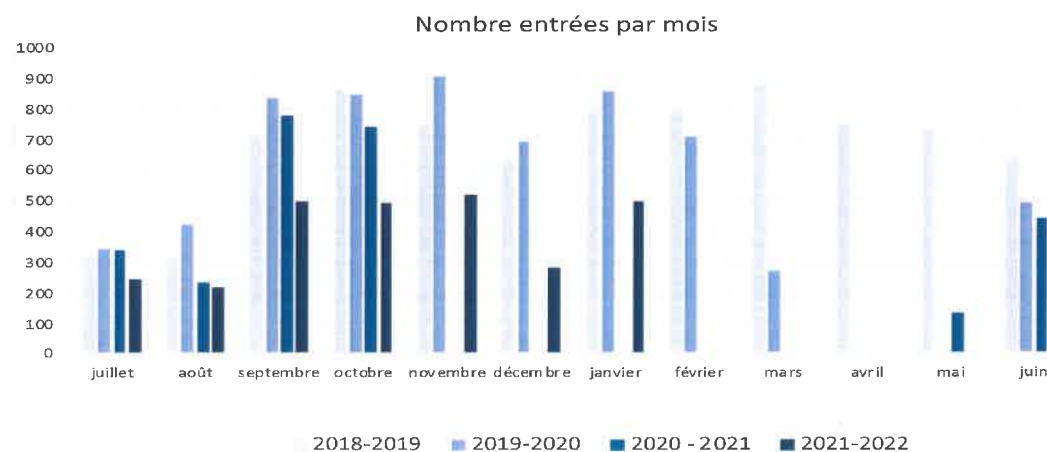
- le loyer du nouveau local est de 1250 €, soit le même que précédemment
- le coût des travaux d'installation : 200 € / mois pendant 3 ans depuis janvier 2021
- le centre souffre plutôt d'une baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire, la mise en place du pass sanitaire et vaccinal.

En l'état, avec cette perte moyenne de 1500€ par mois, l'association serait en cessation de paiement en mai 2022.

Focus sur la fréquentation :

1. Nombre d'entrées par mois :

Depuis juin 2021, nous sommes en moyenne à 6 personnes par cours, alors qu'il faudrait avoir 10 personnes par cours pour être rentable.



2. Une baisse des nouveaux inscrits est constatée.
3. De même un certain nombre d'adhérents ont toujours des cours sur leur carte mais ne viennent plus. De fait, il n'y a pas de renouvellement de cartes.
4. Il faut savoir que la période où l'on enregistre le plus d'abonnements est la période entre septembre et mars.
A partir d'avril, mai, il y a généralement une baisse de chiffre d'affaire (les chiffres pour cette période n'apparaissent pas sur le tableau ci-dessous) .
Pour cette raison, même si la situation sanitaire s'améliore, la fréquentation risque de ne pas s'améliorer avant septembre.

⇒ La période critique pour l'association devrait être entre mai et septembre.

Focus sur les finances

1. Comptes 2020-2021 :

RECETTES	2020/2021	2019/2020	2018/2019
cours+adhesions	28464	46940	92810
vente de materiel	3948	1812	2371
aide gouvernementale COVID	51441	3000	
chomage partiel	11838	5373	
divers	214		
TOTAL RECETTES	95905	57125	95181
DEPENSES			
achats de produits pour revendre(tapis)	3686	2984	1572
eau	220	226	266
électricité	766	964	1399
équipement et aménagement	1930	219	439
produits d'entretien	106	316	255
fournitures administratives	225	248	261
site internet	160		13100
location immobilière	14678	10591	1284
charges locatives TF maintenance	2319	2040	351
assurance	623	271	450
publicite	100		
honoraires	2315	2295	2049
honoraires agence immo	3600		
Poste-telephone	153	269	229
frais de stages			
frais bancaires+ ANCV	113	161	598
receptions et salons			
salaires et charges	37766	43912	62685
impots (cfe+sacem)	226	257	1326
dot aux amort	1148	558	744
divers	67	168	384
charges exeptionnelle depot garantie Theix	2000		
TOTAL DEPENSES	72201	65479	87392
RESULTAT	23704	-8354	7789

2. Les charges mensuelles les plus importantes présentées lors de l'AG :

Salaires et charges sociales	Patrick et Inès	2900
Intervenants	Guénola et Valentine	2000
Loyer		1450
TOTAL		6350

Erratum, le montant versé aux intervenants s'élève à 3000 €

3. Situation de trésorerie au 31/01/2022 :

Comparaison des chiffres d'affaires mensuels pour les 4 dernières années

	18/19	19/20	20/21	21/22
juillet	2542	2599	5964	3270
août	3004	4559	3835	1545
septembre	16354	15329	12780	9747
octobre	17611	10743	13580	5444
novembre	6911	11131	86	4631
décembre	5787	7013	0	3683
janvier	7666	10490	0	5299
février				
mars				
avril				
mai				
juin				
	59875	61864	36245	33619

Ce tableau met en exergue la baisse du chiffre d'affaires entre les deux derniers exercices. Cette baisse est de 44 % par rapport à l'année de référence avant Covid 2018/2019.

Ce sont l'aide gouvernementale et le chômage partiel qui ont généré les recettes pour 2020/2021.

Un prêt de 9000 € a été souscrit auprès de la région Bretagne dans le cadre de l'aide pour faire face à la crise sanitaire. Il est remboursable sur 3 ans à partir de juin 2022. L'association devra voir auprès de cette collectivité la possibilité de sa renégociation.

Questions diverses

La présidente rappelle que le bureau souhaite démissionner. Par conséquent, la recherche n'est pas tant de trouver des idées mais des personnes pour s'impliquer dans l'association et mettre en œuvre ses idées.

L'objectif est de trouver une nouvelle équipe qui serait prête à s'investir et à créer un nouveau bureau (président(e), vice président(e), trésorier(e), vice trésorier(e), secrétaire, secrétaire adjoint(e) et ainsi relancer une nouvelle dynamique.

Pour cela :

Les adhérents souhaitent mieux connaître à quoi ils s'engageraient. A cette fin, une réunion sera proposée aux adhérents motivés. La présidente y présentera une liste précise des tâches à effectuer pour le bon fonctionnement de l'association, en indiquant entre autres le temps d'investissement et les compétences nécessaires.

Propositions

- A la suite de propositions financières faites par certains adhérents, il est envisagé de faire une campagne de promesses de dons pour évaluer à quel montant pourrait se chiffrer cette rentrée financière exceptionnelle, les conditions de dons restant à définir.
- Une adhérente a suggéré de contacter l'association Bretagne active qui accompagne les associations en difficulté, grâce au dispositif DLA. Ils ont été contactés avant la réunion. Dans les semaines à venir, un rendez-vous sera fixé pour rencontrer cette structure et faire le point pour bénéficier de cet accompagnement.
- Voir avec le propriétaire un report partiel de loyer
- Dans le cas d'un arrêt de l'association, Guénola a exposé un projet de reprise du centre à son compte. Le lieu deviendrait alors un centre de Yoga Iyengar. A ce jour, il n'est pas possible d'avoir cette appellation car il y a d'autres types de yoga enseignés dans le centre.

Elle a aussi évoqué la possibilité que les professeurs qui le souhaitent s'associent à titre privé, chacun devenant responsable de la partie des charges qui lui revient contractuellement.

Une rencontre avec un avocat d'affaires est programmée la semaine suivante.

En annexe : les points essentiels de cette rencontre

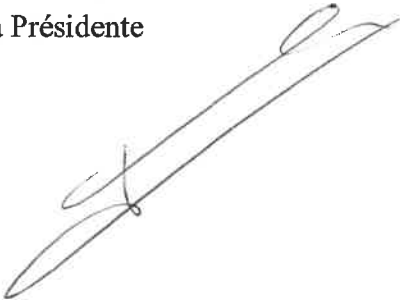
- La présidente a demandé aux personnes présentes de s'exprimer sur leur volonté ou pas de rester une association. Les réponses ont été unanimes sur la volonté, d'une part de rester une association, et d'autre part de conserver la diversité de l'offre de yoga.
- Au sujet de la communication
Les adhérents ont souligné que pour eux il serait important de la développer pour améliorer la visibilité de l'association . Ce point sera vu lors de la réunion citée plus haut.
Certains se portent d'ors et déjà volontaires pour effectuer une campagne d'appels téléphoniques aux adhérents non revenus depuis longtemps. A voir également lors de la réunion.
- Une carte de 5 cours à 75€ sans adhésion est mise en place. Le but est de pouvoir continuer à pratiquer sans engagement à long terme, tant que la situation reste incertaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h 00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Séné, le 08/02/2022

La Présidente



La Secrétaire

Laurence BEDARD



ANNEXE

Notes suite à la rencontre avec l'avocat d'affaires

Présentes : Guénola et la présidente

1. Il est nécessaire d'établir un prévisionnel détaillé afin d'entamer les démarches administratives (propriétaire, banques...). Ce prévisionnel serait établi notamment à partir des dons, d'une reprise de l'activité, envisageable à partir de la rentrée scolaire 2022.
2. Avant d'en arriver à un dépôt de bilan, il est possible de demander une procédure de sauvegarde. Cette procédure est menée par un mandataire qui se rémunère sur la trésorerie.
3. Un dépôt de bilan n'est possible qu'après la déclaration de cessation de paiement.